

Specified Health Aids

In the event that health aids such as prescription drugs, prescription eyeglasses, contact lenses, denture and orthopaedic aids are not available locally, MIRM will arrange for the delivery of these items. You are required to send a numbered letter or telegram signed by the Head of Mission or a Posting Officer APSP, with a copy to MIRM, that these items are required. APV will make any contact necessary with pharmacies, etc. Mail Management will then forward these requirements via diplomatic courier bag if size and weight permit. This does not include toiletries, perfumes, hygienic supplies or vitamins.

Correspondence Courses

When taking educational courses, you must advise MIRM in order that the weight is not taken off of your allotment.

Driver's Licence

At the present time, the Department has an agreement with the Ministry of Transportation, Province of Ontario, for the renewal of driver's licences for former residents of Ontario. No other province has agreed to renew licences to employees temporarily residing outside Canada. When renewing your Ontario licence you must stipulate that you have been missioned abroad with the "CANADIAN FOREIGN SERVICE" otherwise they will not issue a driver's licence to a mission office box number. The Ministry of Transportation will also issue a licence that is valid without photo until such time as you can have your photo taken. Your licence may be renewed a maximum of 2 times while you are abroad.

Non-privileged missions (P.O. Box 489)

Revenue Canada has ruled that interest on dividend payments made to any foreign address, regardless of the recipient's taxation status, is subject to Foreign Resident Withholding Tax. (Since foreign service employees are deemed to be "residents" of Canada, they would eventually receive a refund of any such tax). In order to avoid delays and complications of claiming refunds or obtaining exemption for tax withheld at source, the Department has rented P.O.Box 489. This mission

Fourniture médicales

MIRM prendra des dispositions pour l'expédition des fournitures médicales qui ne peuvent être obtenues sur place, comme les médicaments d'ordonnance, les lunettes d'ordonnance, les verres de contacts, les dentiers et appareils orthopédiques. Vous devez envoyer une lettre numérotée ou un télégramme signé par le chef de mission ou un agent d'affectation APSP avec une copie à MIRM pour faire savoir que vous avez besoin de ces articles. APV communiquera au besoin avec les pharmacies, etc. La section de la Gestion des services du courrier enverra ensuite ces articles par le sac de courrier diplomatique si leur taille et leur poids le permettent. Cela ne comprend pas les articles de toilettes, les parfums, les fournitures hygiéniques et les vitamines.

Cours par correspondance

Vous devez aviser MIRM lorsque vous suivez des cours par correspondance afin d'éviter que le poids des envois soit enlevé de votre allocation annuelle.

Permis de conduire

Le Ministère a présentement une entente avec le Ministère des transports de l'Ontario pour le renouvellement des permis de conduire des anciens résidents de l'Ontario. Aucune autre province n'a accepté de renouveler les permis d'employés qui résident temporairement à l'extérieur du Canada. Au moment de renouveler votre permis d'Ontario, vous devez préciser que vous avez été affecté à l'étranger auprès de «Service extérieur du Canada», sinon le Ministère des transports de l'Ontario ne délivrera pas de permis de conduire ayant un casier postal comme adresse. Il délivrera un permis qui est valide sans photographie jusqu'à ce que vous puissiez faire faire une photo. Votre permis peut être renouvelé au plus deux fois pendant votre séjour à l'étranger.

Missions non privilégiées (Casier postal 489)

Revenue Canada a statué que tout versement d'intérêts ou de dividendes effectués à une adresse à l'étranger, quelque soit le régime fiscale du bénéficiaire, est soumis à la retenue fiscale des résidents à l'étranger. (Puisque les employés du service extérieur sont réputés être des «résidents du Canada», cette retenue leur est remboursée). Le Ministère a loué le casier postal 489 afin d'éviter les retards et les complications dans les demandes de remboursement ou les demandes d'exemption en cas